

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE d'AJACCIO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 30 mars 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ".

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Dominique **MUSELLI**, en son vivant ébéniste, époux de Madame Lilline **MARTELLI**, demeurant à AJACCIO (20000) 29 boulevard Fred Scamaroni. Né à AJACCIO (20000), le 7 janvier 1933. Décédé à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 21 septembre 2000.

Dans un ensemble immobilier 29 boulevard Fred Scamaroni, lieudit "BD MADAME MERE" : section CD n° 323 pour une contenance de 11a 40ca.
Le lot de copropriété n° 35 : Au 1er étage, un appartement de deux pièces principales. Et la quote part indéterminée des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**